

Glyfos® Jardin

Désherbage des zones cultivées en espaces verts

Emploi autorisé dans les jardins

360 g/L de Glyphosate

Glyfos Jardin est un herbicide foliaire, non sélectif, à action systémique, agissant sur la majorité des mauvaises herbes annuelles et vivaces

- **Glyfos Jardin** est recommandé pour la destruction d'herbes ou de plantes indésirables avant semis ou plantation de parterres, avant semis d'un gazon, au pied et autour de toutes plantations (arbres et arbustes d'ornement, arbres d'alignement, massifs de fleurs), le long des haies, pour détruire gazon ou pelouse avant nouveau semis, sur toute surface plantée à maintenir propre.
- **Glyfos Jardin** est prêt à l'emploi, son efficacité est optimale sans ajout de surfactant.
- **Glyfos Jardin** est à l'abri du lessivage 3 à 5 heures après le traitement.

Conditions d'utilisation

- Vérifier le bon état de votre pulvérisateur et l'étalonner avant toute utilisation.
- Traiter par temps calme.
=> si les feuilles sont constamment en mouvement, le traitement est fortement déconseillé
- Traiter en conditions poussantes et lorsque l'hygrométrie est la plus élevée.
- Ne pas traiter par temps de pluie, sur plantes gelées ou avec de la rosée.
- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux.

Doses maximales autorisées

	JARDIN AMATEUR		PROFESSIONNEL
	avant mise en culture et zones cultivées	allées et abords non plantés	avant mise en culture et zones cultivées (pépinières et plantations)
Flore facile Graminées /dicotylédones Annuelles et bisannuelles	25 ml dans 1 litre d'eau pour 50 m ²	25 ml dans 1 litre d'eau pour 50 m ² traitement par taches	5 l/ha Soit 2,5 % du volume d'eau*
Flore difficile Vivaces	35 ml dans 1 litre d'eau pour 50 m ²	40 ml dans 1 litre d'eau pour 50 m ² traitement par taches	8 l/ha par taches Soit 4 % du volume d'eau*

* pour un volume d'eau de 200 l/ha soit 20 litres pour 1000 m²

Se reporter à l'étiquette pour le détail des doses par flore et cas particuliers

Par avis du ministère de l'agriculture (Journal Officiel du 08/10/2004)

- Quantité maximale autorisée par an = 6,1 l/ha/an, nombre maximum d'applications par hectare et par an : 1 traitement en plein, 3 traitements par taches.
- Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés* possédant la mention «limitation de la dérive» est recommandé.
- Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Le traitement par taches est obligatoire lorsque le type de couverture végétale, la nature du sol ou le revêtement l'impose.

* Procéder à un test préalable pour valider la compatibilité du mélange.

 **CHEMINOVA**
Agro France S.A.S
www.cheminova.fr

**LIRE ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE AVANT TOUTE UTILISATION
ET RESPECTER STRICTEMENT LES USAGES, DOSES, CONDITIONS ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**